

LE CONGÉ DE LONGUE MALADIE, DE LONGUE DURÉE, DE GRAVE MALADIE

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Un courrier de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- Le certificat médical du médecin traitant mentionnant que l'état de santé de l'agent est susceptible de justifier le congé demandé,
- Les conclusions circonstanciées du médecin traitant adressées **sous pli confidentiel** au Conseil Médical (Formation restreinte) décrivant précisément l'état de santé de l'agent, la pathologie dont il est atteint et la durée d'arrêt de travail prévisible,
- Tous les documents médicaux en possession de l'agent et relatifs à la pathologie, adressés **sous pli confidentiel** au Conseil Médical – Formation restreinte (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc...),
- Les documents médicaux en possession de l'agent relatifs à la pathologie sous pli confidentiel,
- Un état récapitulatif des différents arrêts de travail liés à la maladie,
- La lettre de l'agent sollicitant l'octroi du congé (voir modèle lettre de demande de l'agent [joint](#)),
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent ainsi que l'historique des fonctions occupées dans la structure.
- La fiche de renseignements dûment complétée (voir formulaire type de saisine du Conseil Médical – Formation restreinte) concernant l'agent,
- La copie de toute notification CPAM (grave maladie)

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.